

la **VIE** des communautés religieuses

7

**Le religieux
doit reproduire
l'image du Christ**



SEPTEMBRE 1965

NÉCROLOGIE — Les Frères des Ecoles Crétiennes: Fr. Odonus (Louis Dutil). — Les Soeurs de la Providence: Sr M. Heraclide (Marie Audet), Sr Archangéline (M. Louise Lapierre), Sr M. Trinitas (Rosalda M. Morin), Sr Françoise Hélène (M. Gilberte Corribeau), Sr M. Benoît (Hilarie Blain), Sr Xavier de Jesus (Geraldines Frances Nibler), Sr Marguerite d'Youville (Hélène Desrosiers), Sr Emile d'Alexandrie (M. Louise Anita Caron), Sr M. Eleonore (M. Cordélia Laporte), Sr Placide (Dina Champagne), Sr Providence of the Sacred Heart (Alice Elizabeth Mooney), Sr L'Ange Gardien (Marie Alphonse Gosselin), Sr M. Juliette (Joséphine Dufresne), Sr Agnès de Bohême (M. Louise Ducharme), Sr J. Emilien (Anne M. Théroix), Sr Charles Irénée (M. Laurette Trottier). — Les Soeurs de la Charité de Québec: Ste-Alfréda (M. Alice Chouinard), Sr St-Basile (M. Anna Labrecque), Sr Ste-Jeanne De Chantal (M. Juliette Hallé), Sr St-Jean Gualbert (M. Joséphine Rioux), Sr Ste-Adrienne (M. Fabiola Perron), Sr Ste-Marie Ange Etienne (M. Toupin), Sr M. des Lys (Antoinette Forest), Sr M. Pierre D'Alexandrie (M. Blanche St-Pierre), Sr St-Andréa (M. Claire Michaud). — Les Soeurs de Sainte-Anne: Sr M. Gilberte (Antonia Garceau), Sr M. Anne Alice (Alice Masolais), Sr M. Paul (Virginie Desserres), Sr M. Alberte (Albina Lacasse), Sr M. Médard (Evelina Derome). — Les Petites Soeurs de la Sainte-Famille: Sr Ste-Séraphine (Lucinie Labbé, Sr St-Luc Evangéliste (Lucille Girard), Sr St-Gervais (Léontine Chabot), Sr Ste-Germaine (Rose Alma Pilon), Sr Ste-Concorde (M. Charbonneau), Sr M. du Carmel (Marguerite Arsenault). — Les Soeurs de la Charité de Montréal: Sr Marguerite Denis, Sr Diana Perrier, Sr Yvonne Chapleau. — Les Soeurs du Bon Pasteur: Sr M. de St-Didace (Blanche Bouchard), Sr M. de Ste-Thérèse du Carmel (Elvia Lacombe), Sr M. de St-Félicien (M. Eliane Cossette), Sr M. Louis Nazaire (Nathalie Tremblay). — Les Soeurs des SS. NN. de J. et de M.: Sr M. Elphégus (Bernadette Lévesque), Sr M. Suzanne (Clémentine Poitras), Sr Stella M. (Isabel Sweeney), Sr M. Hubert du Crucifix (Virginie Gravel), Sr Marion Clare (Loretta Gleason), Sr M. J. (M. Louise Leduc). — Les Soeurs de N.-D. du Rosaire: Sr M. de Ste-Camille (M. Anne Guimont), Sr M. de Ste-Mechtilde (Jeanne Lavoie), Sr M. de Ste-Alberte (M. May Pelletier), Sr M. de Ste-Lucille (M. Alexandrine Poulin). — Chanoisesses de Saint-Augustin: Sr M. Elisabeth Leclerc, Mère M. Eva Bernier. — Les Soeurs Miss. de l'I. C.: Sr St-Viateur (Aurore Lapointe), Sr Ste-Jeanne d'Arc (Jeanna-d'Arc Lacombe). — Les Soeurs de Charité de St-Hyacinthe: Sr Ruel (M. Rose). — Chanoisesses Régulières de Saint-Augustin: Sr St-Alphonse De Liguori (M. Aimé Delima Lévesque). — Les Soeurs de l'Assomption de la S.-V.: Sr St-Jean du Sacré-Coeur (Alice Brasseur). — Les Religieuses de la Présentation de M.: Sr M. Olivine (M. Louise Grégoire). — Les Religieuses de N.-D. du Perpétuel Secours: Sr Ste-Albertine (M. Côté). — Les Religieuses de St-Joseph de St-Vallier: Sr St-Pierre (M. Sarrazin). — Dominicaines du Rosaire: Sr M. Dominique (Emma Champagne).

La VIE des communautés religieuses

- Revue publiée par les RR. PP. Franciscains de la Province St-Joseph au Canada; paraît le 15 de chaque mois, excepté juillet et août, par fascicules de 32 pages;
- La Direction est assurée par le R. P. **Alonzo-M. HAMELIN**, assisté d'un groupe de professeurs au cléricat théologique de Rosemont (Montréal);
- On souscrit à la revue directement, sans l'intermédiaire des librairies ni des agences. En joignant une étiquette à toute correspondance administrative, vous facilitez notre travail;
- Tout ce qui concerne la Revue (envoi de manuscrits, consultations, service bibliographique, administration) doit être adressé à:

LA VIE DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

5750, Boulevard Rosemont

Montréal 36 — Tél. 259-6911

PRIX DE L'ABONNEMENT: \$2.75 (pour tout pays)

Chaque auteur porte la responsabilité de ses articles

Le Ministère des Postes à Ottawa a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication

La VIE des communautés religieuses

SEPTEMBRE 1965
vol. 23, n° 7

Michel DEMAN,
f.i.c.

La vie religieuse au Concile 194

La quatrième session du Concile Vatican II laissera parmi les fruits de ses travaux des documents relatifs, en totalité ou en partie, aux religieux dans l'Eglise. L'A. retrace les transformations qu'ont déjà subies ces documents et propose des perspectives d'avenir.

Ovila MELANÇON,
c.s.c.

Vie religieuse et défections 205

Les défections religieuses constituent un problème sérieux. Souvent elles sont dues à une incompréhension fondamentale de la vie consacrée à Dieu. Le P. Melançon, qui jouit d'une longue expérience dans la direction spirituelle des religieuses, nous expose ce problème, en se basant sur des principes sûrs et des expériences vécues.

Alonzo-M. HAMELIN,
o.f.m.

Les Religieuses marquent des points 213

Ce bulletin analyse deux réalisations du Secrétariat de la CRC : le recensement des religieuses et la publication d'un Directoire pour les vocations de religieuses.

Consultation 220

Les livres 223

LA VIE RELIGIEUSE AU CONCILE

A l'issue de la quatrième et dernière session, le Concile laissera, parmi les fruits de ses travaux, trois documents relatifs, en totalité ou en partie, aux religieux dans l'Eglise :

— une série de Propositions sur le Renouveau et l'Adaptation de la Vie Religieuse ;

— une partie du Schéma sur la Fonction pastorale des Evêques dans l'Eglise ;

— le Chapitre VI de la Constitution dogmatique sur l'Eglise.

Il s'agit là des textes qui concernent directement les religieux en général, mais il est clair que l'ensemble des travaux de Vatican II doit les intéresser tous au plus haut point et exercer son influence sur le renouveau de la Vie Religieuse, inséparable de la réforme de la vie chrétienne et de l'Eglise voulue par Jean XXIII, Paul VI et le Concile. De plus, nombre de documents conciliaires (dont il ne sera pas question ici) nous atteignent directement par le biais de notre apostolat de Frères-Enseignants.

Des trois textes mentionnés ci-dessus, un seul (le troisième) est définitif et a été approuvé et promulgué par Paul VI, avec l'ensemble du *De Ecclesia*, le 21 novembre 1964. En conséquence, c'est ce texte qui nous retien-

par
Michel DEMAN, t.c.
Assistant général

dra le plus ici, après un court exposé de l'état des deux autres, encore « en devenir » et, semble-t-il, moins importants.

A titre de remarque préliminaire, il n'est pas inutile de faire observer, d'après une intervention faite au Concile le 22 octobre 1963, par le T.R.P. Jean Schütte, Supérieur Général de la Société du Verbe Divin, que « plus de 1 050 Pères du Concile, soit plus d'un tiers de l'assemblée, sont membres d'ordres religieux ; un tiers des prêtres dans le monde sont des religieux, et, ensemble, deux millions environ d'hommes et de femmes sont consacrés au Christ et suivent les conseils évangéliques »¹.

I

Au stade de la présentation au Concile, le texte de beaucoup le plus important sur les religieux était un schéma *De statibus perfectionis acquirendae* élaboré par la Commission préconciliaire des religieux. Ce schéma, de plus de cent pages, tenait en onze opuscules envoyés aux Pères en juillet 1962. Les principales divisions en étaient les suivantes : la Vocation religieuse — Nature et importance des états de perfection — les « Religions » — les Congrégations religieuses cléricales et laïques — les Sociétés sans vœux — les Instituts séculiers — Fidélité aux constitutions — Révision des constitutions — les Vocations — la Formation des jeunes religieux — etc².

Le P. Martelet, s.j., théologien des Evêques africains d'expression française, porte sur ce volumineux schéma préparatoire un jugement sévère³ : caractère foncièrement juridique, fondements scripturaires à peu près inexistant, présentation du Christ plus comme maître et modèle que comme source et origine de la vie religieuse traitée sans référence au Saint-Esprit, accent mis sur le caractère public des vœux plutôt que sur la consécration totale à Dieu et à l'œuvre de Dieu...

Après la première session, la nouvelle Commission des Religieux reçut l'ordre d'abrégé le schéma. Le texte envoyé aux Pères

1. *Doc. Cath.* 1963, col. 1567. Ce dernier chiffre de deux millions inclut, outre les « religieux » au sens strict, les membres des « Sociétés de vie commune » et les « Instituts séculiers ».

2. Cf. *Doc. Cath.* 1962, col. 381-85, 734-36, 911-13.

3. Dans une conférence prononcée le 10 nov. 1964 devant l'Assemblée des Supérieurs Majeurs des religieux de France.

en mai 1963 se trouva ramené à quarante pages. Malgré un effort de ressourcement biblique, ce nouveau schéma souffre toujours d'« anémie spirituelle et théologique », selon le mot d'un évêque maronite. Il ne sera d'ailleurs pas présenté à la deuxième session, et, au cours de l'année 1964, afin de répondre aux consignes données par Paul VI pour l'ensemble des schémas, il sera de nouveau « rigoureusement abrégé ». Devenu le *De Religiosis*, il est examiné par la Commission de coordination en avril 1964, et, finalement, c'est un texte de quatre pages, en vingt propositions, qui est discuté en Congrégation générale, les 10, 11 et 12 novembre 1964⁴, sous le titre *De accomodata renovatione ritae religiosae*. Cette contraction tenait compte de l'existence, dans le schéma sur l'Eglise, d'un texte sur les religieux plus important qu'au stade préparatoire ; il n'y avait sans doute pas lieu d'y voir une sorte de dédain du Concile pour la vie religieuse, mais bien plutôt la confirmation d'une certaine indigence de la théologie de l'état religieux, indigence dont les religieux étaient, sinon les seuls, du moins les premiers responsables.

Ce schéma, très raccourci sans y avoir rien perdu, n'en fut pas moins jugé sévèrement par la plupart des vingt-quatre Pères qui intervinrent au cours du débat⁵. En dépit des critiques, l'ensemble reçut une approbation de principe par 1 155 voix contre 882. Par contre, dans le vote de détail, seules les quatre dernières propositions recueillirent la majorité des deux tiers. Sans pouvoir compter sur un schéma différent, on peut donc attendre de la quatrième session un libellé du texte plus en rapport avec les souhaits des Pères. Quoique imparfait, le schéma pose nettement le principe d'un renouveau de la vie religieuse. Il sera difficile que ce renouveau ignore, comme l'ont craint certains Pères, les grandes orientations prises par le Concile pour la mise à jour de l'Eglise entière.

A noter aussi que, selon la remarque du Bureau de presse du Concile, les textes qui ont précédé les vingt propositions en question « serviront à la Commission pour la révision du Droit Canonique, et certaines parties pourront être reprises dans des instructions du Saint-Siège »⁶.

4. Cf. *Doc. Cath.* 1965, col. 25-44.

5. Cf. *Doc. Cath.* 1965, col. 28-44; *La Croix*, 12 et 13 nov. 1964.

6. *Doc. Cath.* 1965, col. 25.

II

Une autre question touchant les religieux est abordée dans le Schéma sur la Fonction pastorale des Evêques : c'est celle des relations entre ces derniers et les religieux, au niveau de l'apostolat dans les diocèses.

Quelques paragraphes de ce schéma traitent les trois questions suivantes : les religieux et l'apostolat ; les religieux collaborateurs de l'évêque dans l'apostolat ; principes pour l'apostolat des religieux dans les diocèses. Ces textes ont obtenu, au vote du début de novembre 1964, la majorité des deux tiers, mais l'ensemble du chapitre II dans lequel ils s'insèrent n'a pas été accepté. Il sera repris sur la base des amendements proposés.

Les paragraphes en question y perdront peut-être un peu de leur caractère juridique, souligné par plusieurs Pères à l'occasion du débat⁷ : le point de vue spirituel de la vie religieuse n'est guère perçu, pas plus que le caractère spécifique de l'apostolat des religieux dans l'Eglise ; cependant, les lois propres de leur action ne sont pas niées et on laisse ouverte la manière dont les religieux seront soumis aux évêques (le droit reste à faire : il bénéficierait évidemment d'un ressourcement et d'une rénovation de la vie religieuse mieux capable d'exprimer son originalité profonde).

III

Le texte sur les religieux, dans la Constitution dogmatique sur l'Eglise, envisagé ici en troisième lieu, est, en réalité, celui qui a été étudié le premier par le Concile, et dès la deuxième session, dans les derniers jours d'octobre 1963.

Au débat, ce texte était le moins important des trois. Finalement, il est devenu un chapitre entier du *De Ecclesia* dont il a suivi l'évolution mouvementée.

La Commission théologique préconciliaire, chargée de ce schéma, devait d'abord donner suite au premier Concile du Vatican en parlant surtout du Corps épiscopal, en lui-même et dans ses rapports avec le Pontife suprême. En fait, la nécessité se fit rapidement sentir d'une vue d'ensemble sur le mystère de l'Eglise, sur le peu-

7. Cf. *Doc. Cath.* 1964, col. 1295-1308.

ple de Dieu et sur les différentes catégories de personnes qui le composent. Un premier texte élaboré en ce sens en 1962 fut refondu, après la première session, par la Commission conciliaire pour la foi et les mœurs et envoyé aux Pères en avril et en juillet 1963. Il comprenait alors les quatre chapitres suivants :

1. Le mystère de l'Eglise.
2. La structure hiérarchique de l'Eglise et en particulier l'épiscopat.
3. Le peuple de Dieu et les laïcs.
4. La vocation à la sainteté dans l'Eglise.

La discussion commença le 30 septembre 1963. Après quinze jours de débats, on devait aborder l'examen du chapitre III. C'est alors qu'une décision de dernière heure de la Commission de coordination fut communiquée aux Pères, le 16 octobre : le chapitre III était divisé en deux nouveaux chapitres : un sur le peuple de Dieu, un autre sur les laïcs. Le premier avait l'avantage de montrer l'unité et l'égalité fondamentales de tous les baptisés dans l'Eglise, avant toute distinction entre les personnes ; le second avait sa place logique après le chapitre sur les clercs et répondait au désir des laïcs qui, selon le mot de Mgr Wright, évêque de Pittsburgh, « attendaient depuis quatre siècles un texte solennel qui définisse leur place et leur dignité dans l'Eglise »⁸.

Lorsque commença la discussion du chapitre IV, beaucoup pensaient que la même logique aurait dû le faire éclater aussi en deux chapitres : sur la sainteté dans l'Eglise, un autre sur la sainteté dans l'état de vie religieuse.

En fait, tout le monde n'était pas d'accord pour faire un chapitre spécial sur les religieux, et le débat au Concile (25-30 octobre 1963) devait le prouver⁹.

La véritable question posée n'était pas autre que celle de *la place des religieux dans l'Eglise*. En traitant de la vie religieuse dans un chapitre spécial, on donnait à entendre qu'elle est essentielle à l'Eglise ; en en parlant seulement à l'intérieur du chapitre sur la sainteté, on pouvait la considérer seulement comme une forme historique de la vocation universelle à la sainteté.

8. *Doc. Cath.* 1963, col. 1514.

9. *Doc. Cath.* 1963, col. 1582-1600.

Les adversaires du chapitre spécial bâtirent précisément toute leur argumentation non sur le caractère institutionnel et ecclésial de la vie totalement consacrée à Dieu dans l'Etat religieux, mais sur la question de la sainteté en général. De ce point de vue, il leur semblait que la vie religieuse ne devait pas apparaître autrement que comme un couronnement, une institution caractéristique de l'Eglise sainte; moyennant quoi, son caractère eschatologique se trouverait davantage manifesté. Le P. Martelet estime qu'à ces considérations positives il se mêlait des affirmations polémiques : « la vie religieuse n'est pas d'institution divine » ; « les religieux sont une structure *dans* l'Eglise, non une structure *de* l'Eglise »¹⁰; il faut faire disparaître cette impression que la vie religieuse monopolise la sainteté et ne pas accrédi-ter, aux yeux des Protestants, l'idée d'un mur entre les religieux et les autres chrétiens...

Pendant, beaucoup de Pères estimaient que ces affirmations ne rendaient justice ni à la place éminente des religieux dans l'Eglise ni surtout à une théologie plus au fait du sens profond de la vie religieuse. C'est pourquoi 679 Pères signèrent une motion demandant un chapitre spécial sur les religieux dans le schéma amendé qui ne devait être soumis au vote qu'un an plus tard, lors de la troisième session. Les raisons mises en avant (et partiellement exposées au Concile) étaient d'ordre pastoral et surtout d'ordre doctrinal. Le P. Daniélou les a fait valoir dans un article paru dans les *Etudes* de février 1964¹¹. L'importance de cet article, en regard de la question posée, invite à en souligner ici les lignes essentielles.

Les raisons pastorales en faveur d'un chapitre spécial (le fait que religieux et religieuses sont une composante essentielle de l'Eglise; la nécessité plus grande que jamais de la consécration totale à Dieu dans un monde qui tend à se constituer en dehors de Lui; la place de la vie religieuse dans le monde orthodoxe et sa redécouverte par le protestantisme) « ne seraient pas absolument décisives si la vie religieuse ne constituait pas en droit une part essentielle de la structure de l'Eglise (...). Si elle n'était qu'une forme historique de la vocation universelle à la sainteté dans l'Eglise, il serait admissible que l'on en traitât seulement à l'occasion de celle-ci. Mais

10. Mgr Charue. Voir le texte de son intervention dans *Les religieux aujourd'hui et demain* (Cerf, 1964), pp. 93 à 96.

11. « La place des religieux dans la structure de l'Eglise », pp. 147 à 155.

c'est précisément ce qui apparaît contraire à toute la tradition. Certes, tous les aspects de l'Eglise sont en un sens partagés par tous : il y a un sacerdoce universel, il y a une appartenance universelle au peuple chrétien, il y a une vocation universelle à la sainteté. Mais chacun de ces aspects présente aussi une forme institutionnelle. C'est vrai de la hiérarchie et du laïc : c'est vrai aussi de l'état religieux »¹².

Pour le montrer, le P. Daniélou s'emploie en premier lieu à situer les fondements de l'état religieux dans le Nouveau Testament lui-même. « N'appartient, en effet, de droit divin à la structure de l'Eglise que ce qui relève, au moins radicalement, de l'institution du Christ et des Apôtres »¹³. Le problème posé est celui des *conseils évangéliques*, au sens strict, c'est-à-dire en tant qu'ils désignent des moyens propres pour réaliser l'appel à la sainteté, moyens qui établissent dans un état de vie particulier auquel tous ne sont pas appelés. Se référant à l'Evangile, aux Actes des Apôtres et à saint Paul, le P. Daniélou montre que la pauvreté et l'obéissance, en tant qu'expression d'un état de vie propre, sont au moins suggérées par le Nouveau Testament. Par contre, pour la chasteté consacrée à Dieu, la distinction est formelle entre le commandement qui s'adresse à tous et l'appel du Seigneur à quelques-uns¹⁴. De plus, l'existence, dans la communauté primitive, de vierges consacrées à Dieu¹⁵ est mise en relation avec ces notions particulières de l'Esprit-Saint appelées charismes. A côté de l'action *hiérarchique* du Saint-Eprit, il y a son action *charismatique* à laquelle précisément se réfère la fondation de tous les Ordres et Instituts religieux approuvés par l'Eglise.

A l'objection selon laquelle cet appel évangélique serait adressé à des clercs ou à des laïcs, pris individuellement et non constitués, dès les origines, en ordre particulier, le P. Daniélou répond par un examen plus attentif de l'enseignement du Nouveau Testament et de la Tradition primitive (à propos des vierges, des veuves, des ascètes, etc., caractérisés par la consécration totale à Dieu et placés, par les premiers auteurs chrétiens, à côté des laïcs et des

12. *Id.*, p. 147.

13. *Id.*, p. 148.

14. Cf. *Mat* 19, 10-11; 1 *Co* 7, 25.

15. Cf. notamment *Act* 21, 9.

évêques), et il rejoint aisément l'affirmation de Pie XII : « D'après les Pères apostoliques et les plus anciens écrivains ecclésiastiques, on peut facilement établir que, dans les diverses églises, les adeptes de la vie parfaite ont constitué comme un ordre (*ordo*) et une catégorie (*classis*) de la communauté »¹⁶.

Sans doute, précise le P. Daniélou, « il est clair que les conseils évangéliques peuvent être partiellement vécus en dehors de l'état religieux. Mais ils sont alors une certaine assimilation à l'état religieux. En d'autres termes, la pratique des conseils évangéliques ne relève ni de l'essence de l'état laïc ni de l'essence de la vie sacerdotale. Au contraire, elle relève de l'essence de l'état religieux. Il serait donc erroné de parler de la vocation aux conseils comme universelle et de ne voir dans l'état religieux que sa forme principale. C'est le contraire qui est vrai. C'est l'état religieux qui est la forme normale de la pratique des conseils. C'est donc lui qui fait l'objet propre d'un chapitre sur les conseils »¹⁷.

Il n'est point strictement requis pour une Eglise particulière comme condition d'existence : un prêtre et des fidèles y suffisent. Il s'agit donc de l'Eglise pleinement accomplie, pleinement « structurée ». On dira alors que l'état religieux fait partie de la structure de l'Eglise par la relation essentielle qu'il a avec la fin de l'Eglise qui est d'abord la sainteté : il est l'expression institutionnelle de cette sainteté, manifestée non seulement individuellement, mais dans la structure même de l'Eglise. Il est aussi l'expression institutionnelle de cet autre aspect de la fin de l'Eglise qui est la glorification de Dieu. Il est enfin l'expression institutionnelle du devenir eschatologique de l'Eglise, en se présentant « institutionnellement » comme une anticipation de la vie de la gloire, au-delà des tâches terrestres.

Cette analyse du P. Daniélou dépasse le point de vue étroit des structures hiérarchiques de l'Eglise (selon lesquelles on ne considère dans l'Eglise que clercs et laïcs, au sens du canon 948) pour envisager ses structures charismatiques essentielles.

Cette manière de traiter de la vie religieuse dans le Schéma

16. Constitution *Provida Mater*, dans *AAS* 1947, p. 116.

17. P. 152.

sur l'Eglise « exprime, écrit le P. Rahner¹⁸, l'aspiration à une présentation réaliste de l'Eglise, présentation qui ne se borne pas à décrire ses structures abstraites et juridiques (comme structures d'une « société parfaite » dans une perspective Contre-Réformiste), mais qui entend traiter du mystère profond de l'Eglise, du peuple de Dieu, de l'Eglise des pécheurs encore pérégrine. Le désir se manifeste donc de voir dans l'Eglise, à côté des structures institutionnelles et juridiques, ses « structures charismatiques », l'Eglise du nouveau départ, de la continuelle réforme et de l'Esprit libre et non enchaîné, car, précisément, de tout ceci la vie religieuse est, ou du moins devrait être, une manifestation essentielle ».

*

* *

Pendant l'intersession, les démarches et recherches consécutives au débat d'octobre 1963 devaient porter leurs fruits. A la troisième session, le schéma présenté au vote des Pères comportait un chapitre spécial sur les religieux : cette nouvelle disposition recueillit (le 30 septembre 1964) la majorité des deux tiers¹⁹. C'était un résultat positif appréciable. Même si les raisons n'en sont pas parfaitement exprimées, l'état religieux est situé à côté de l'état sacerdotal et de l'état laïc (quoique sur un plan différent) comme une réalité ecclésiale qui, théologiquement, n'est réductible ni à l'un ni à l'autre. Cependant, l'analyse de la distinction entre l'aspect hiérarchique et l'aspect charismatique de la sainteté de l'Eglise, loin de les opposer, en manifeste, au contraire, l'étroite complémentarité. D'autre part, cette distinction ne signifie pas que les religieux soient séparés des tâches de l'Eglise : « c'est précisément dans la mesure où l'état religieux est d'abord reconnu dans sa nature, sa fonction, sa mission propre que sa participation à la vie commune de l'Eglise se manifesterait plus aisément »²⁰.

Quant au texte même du chapitre en question, il se ressent évidemment des vicissitudes du schéma et, comme ses voisins immédiats, manifestement il n'est pas de la même veine que les deux

18. « Théologie de la vie religieuse », dans *Les religieux aujourd'hui et demain*, p. 54.

19. *Doc. Cath.* 1964, 1335. — La majorité simple était suffisante.

20. P. Daniélou, art. cité, p. 155.

remarquables chapitres, d'inspiration largement biblique, par lesquels débute la Constitution sur l'Eglise.

Comme on pouvait s'y attendre, le texte ne se prononce pas nettement sur la question controversée de la place de la vie religieuse dans la structure de l'Eglise. Il affirme néanmoins que « l'état de vie constitué par la profession des conseils évangéliques, s'il ne concerne pas la structure hiérarchique de l'Eglise, appartient cependant inséparablement à sa vie et à sa sainteté... »

Le P. Martelet regrette certaines omissions du texte, d'autant que tout silence sur le mystère profond de la vie religieuse est silence sur le mystère même de l'Eglise : c'est parce que l'être de l'Eglise est spirituel que les conseils sont donnés par le Christ pour une vie totalement selon l'Esprit ; mais la seule mention suggestive du Saint-Esprit reste sans développement... D'autre part, le chapitre pêche par l'absence de bases scripturaires et, finalement, à propos de la vie religieuse, on tend moins à parler de la vie profonde de l'Eglise que d'un certain appareil extérieur de l'ordre de l'*apparaître* plus que de l'*être* de l'Eglise. D'où le danger que la vie religieuse soit encore trop comprise par beaucoup d'une façon morale. La sainteté, sans nul doute, intègre l'ordre moral, mais elle est avant tout d'ordre spirituel et mystique, et la vie religieuse un mystère spirituel, image du mystère de l'Eglise.

Un aspect de ce mystère est d'ailleurs heureusement exprimé dans une phrase de la Constitution, qui compense quelque peu ces lacunes et fonde la stabilité dans le vœu (plus encore que la fidélité) de la même manière que le fait saint Paul pour le sacrement de mariage : « Cette consécration (religieuse) sera d'autant plus parfaite que des liens plus fermes et plus stables reproduiront davantage l'image du Christ uni à l'Eglise son Epouse par un lien indissoluble »²¹.

Des analyses plus poussées mettront en relief les autres richesses de ce chapitre, dont la moindre n'est pas le rappel que la vie religieuse est le mystère même de l'Eglise cherchant à se réaliser et à se manifester dans chaque communauté religieuse et dans le cœur de chaque religieux.

*

* * *

21. Traduction de la *Doc. Cath.* 1965, col. 112.

En conclusion, le bilan actuel aussi bien que prévisible des schémas conciliaires sur l'état religieux apparaît manifestement très positif, en dépit des réserves précédentes. Pour la première fois, un Concile parle de la vie religieuse dans une Constitution dogmatique et en référence avec le mystère même de l'Eglise. Les formes présentes de l'état religieux vont être solennellement conviées au renouveau et à l'adaptation nécessaires pour que le « signe », visible dans l'idéal, le soit aussi dans la réalité, malgré, — nous ne le savons que trop, — toutes les lourdeurs humaines : infirmités à l'intérieur, réticences ou même incompréhensions à l'extérieur... Il n'est pas jusqu'à l'indigence d'une théologie de la vie religieuse largement reçue dans l'Eglise qui ne doive provoquer énergiquement les religieux à repenser cette doctrine et à la vivre généreusement.

Sans doute y a-t-il des ombres. On aurait aimé que l'Eglise dise plus profondément aux religieux ce qu'est leur vie religieuse et quels efforts précis elle attend d'eux aujourd'hui. Là encore, nous aurions mauvaise grâce à rejeter tous les torts sur autrui. Si dans l'Eglise le vrai visage de la vie religieuse, — son visage spirituel, — n'est pas assez reconnu, n'est-ce pas un peu aussi de notre faute ? Le visage que nous présentons, à la face des hommes, ne pourrait-il pas, en dépit de tout, revêtir bien davantage les traits de Jésus-Christ vivant profondément, en nous et dans nos communautés, les conseils évangéliques ?

Le Concile nous provoque, sans ménagements, à nous le demander*.

* Cet article a paru également dans *Chronique* (242, 1965, 75-82), revue interne des Frères de l'Instruction Chrétienne.

VIE RELIGIEUSE ET DÉFECTIONS

Il est un problème très sérieux que doit affronter la vie religieuse, c'est celui des défections qui se rencontrent en ses rangs. Il est pénible de constater que des âmes, toujours trop nombreuses, abandonnent leur engagement définitif fait à Dieu pour retourner dans le monde. Il n'est pas exagéré d'affirmer qu'il y a là une incompréhension fondamentale de la vie consacrée à Dieu. Une longue expérience dans le ministère auprès des Religieuses semble nous autoriser à exposer ce problème, afin d'amener à une réflexion salutaire les Religieuses qui seraient tentées d'abandonner leur état. Il va sans dire que ces considérations valent tout autant pour les Religieux. Il paraît juste de dire que, dans la *grande majorité* des défections, il n'existe pas de raisons réellement valables de quitter la communauté et de retourner dans le monde.

Cette affirmation est basée non seulement sur des principes très sérieux, mais aussi sur les résultats obtenus auprès des Religieuses qui nous ont consulté et qui avaient l'intention de quitter l'état religieux, soit par décision personnelle, soit sur le conseil d'autrui. Aucune des Religieuses qui sont venues nous

par

Ovila MELANÇON, c.s.c.
Aumônier,
Maison de la Providence,
Sainte-Adèle-en-Haut, Qué.

consulter en pareilles circonstances n'a effectivement quitté la communauté ; au contraire, chacune a été convaincue que jamais ce problème ne devait se poser à nouveau. En bref, toutes ces Religieuses, sans aucune exception à notre connaissance, sont volontiers demeurées fidèles à leurs vœux de religion, et vraisemblablement le demeureront le reste de leur vie . . . et pour l'éternité. Pratiquement, il ne paraît y avoir qu'un cas, ou peu s'en faut, où une sortie de communauté est admissible : c'est celui d'une Religieuse qui aurait une conduite moralement répréhensible et qui ne voudrait faire aucun effort sérieux pour revenir dans le droit chemin.

Mais il n'est certainement pas téméraire de soutenir, après un long ministère exercé auprès des Religieuses, que des cas semblables sont *très rares*. En effet, presque toutes les Religieuses qui quittent leur communauté, ou qui sont tentées de le faire, sont *au fond* de bonnes Religieuses. Cependant elles sont épuisées par le surmenage, ou elles sont victimes d'incompréhensions, ou encore elles sont aux prises avec des problèmes de purifications spirituelles, sans avoir de directeur *compétent* qui puisse leur procurer la lumière et la paix. Ce ne sont pas là des raisons de quitter une communauté. Ces religieuses ont absolument besoin alors des secours appropriés.

L'on oublie trop souvent, même avec une certaine légèreté parfois, que la profession religieuse comme le mariage, et tout autant que ce dernier, exige un engagement définitif et total, un don à Dieu qui doit être irrévocable. Certains croient à la vocation « temporaire », mais bien à tort, semble-t-il. On pouvait l'admettre plus facilement autrefois, alors que la profession temporaire n'existait pas ; mais dans les conditions actuelles de formation lente et progressive, la vocation « temporaire » devient pratiquement inconcevable, ou du moins elle devrait l'être.

A ce sujet, qu'on nous permette de citer le témoignage péremptoire du T.R.P. Anastase du T.S. Rosaire, Supérieur général des Carmes Déchaussés : « Quand il n'y avait qu'un seul type de profession — la profession perpétuelle après le noviciat — il était peut-être possible de se demander s'il ne pourrait pas exister quelque chose comme une vocation « temporaire ». Mais aujourd'hui, avec les étapes progressives et graduelles, menant à la consécration finale bien déterminée que tous les Religieux doivent franchir, la question semble d'ordre presque académique. Quand un Religieux

a fait sa profession définitive, qu'il s'agisse de voeux perpétuels ou solennels, il ne saurait plus être question de vocation « temporaire », du moins pas *in foro Ecclesiae*. Le fait qu'aujourd'hui l'Eglise dispense de voeux de toute nature, perpétuels aussi bien que solennels, n'est pas un argument en faveur d'un appel « temporaire ». Semblables idées, à mon avis, naissent du manque d'estime pour la vocation religieuse ».

Il ne revient certainement pas à la Sacrée Congrégation des Religieux, pour les Instituts de droit pontifical, de contrôler dans le détail les raisons invoquées pour demander l'indult de sécularisation. Cette S. Congrégation prend les raisons qu'on invoque, en supposant que les Supérieures majeures et locales, de même que les directeurs de conscience *compétents*, ont examiné sérieusement chacun des cas, avant de les présenter à Rome.

La principale cause des défections, ou des tentations de défection, réside dans le fait qu'on oublie trop facilement que les voeux de religion sont faits bien plus à Dieu et à Jésus-Christ, qu'à la communauté. C'est une conviction qu'il faut développer dès le début de la vie religieuse, et qu'il faut entretenir durant toute sa vie. En effet, cette vérité est d'une importance considérable, car au cours de toute vie religieuse, il se présente des difficultés qui peuvent faire regretter l'entrée en communauté, si la vie religieuse n'est pas considérée dans sa véritable perspective de don fait à Dieu. Il convient, à ce sujet, de bien clarifier nos conceptions doctrinales, car elles doivent servir à solutionner des problèmes dont les conséquences peuvent devenir très graves.

Sans doute, il faut être optimiste, mais l'optimisme doit être réaliste; il doit être fondé sur le réel, en tenant compte des limites selon lesquelles le réel *peut* se perfectionner, et non au-delà de ces possibilités. Avec une attitude contraire, on aboutit à l'utopie qui ne peut conduire qu'à la déception et au découragement. Le résultat pratique d'une telle attitude est qu'on peut se venger sur Dieu Lui-même, en le servant moins bien ou en l'offensant, parce qu'on ne peut se venger sur le ou les membres de la communauté qui nous font souffrir.

Il faut bien nous rappeler que la communauté n'est qu'un cadre, qui permet le don de nous-mêmes à Dieu; elle n'est qu'un moyen, pour nous, de réaliser ce don à Dieu, car ce n'est pas fon-

cièrement à la communauté que nous appartenons, mais à Dieu. La communauté est comme une voiture, un train, un avion, qui nous permettent de voyager, mais qui ne sont pas le but de notre voyage.

Afin de mieux comprendre ce problème, considérons d'abord le cas de l'Eglise, pour établir ensuite un certain parallèle entre elle et la communauté religieuse. Nous savons que le Christ a donné sa vie pour son Eglise, afin, comme dit saint Paul, de se préparer à Lui-même une Eglise « toute resplendissante, sans tache ni ride ni rien de tel, mais sainte et immaculée » (Eph 5, 27). Cependant cet idéal ne se réalisera pleinement que dans l'éternité bienheureuse; et si l'on peut dire que l'Eglise brille actuellement d'un éclat sans tache, c'est dans ses sacrements, dans la foi qu'elle garde, dans les lois qu'elle impose et les conseils évangéliques qu'elle propose, dans les charismes surnaturels.

A ces points de vue, l'Eglise est sans tache et immaculée, mais elle s'incarne dans de pauvres humains; si le péché est *en elle*, il n'est pas *à elle*. Le péché est en elle, comme un corps hétérogène; elle a mission de le combattre et de l'extirper, mais sans y réussir complètement avant le terme de son travail terrestre.

Ce qui vient d'être dit de l'Eglise peut être dit aussi de toute communauté religieuse, en apportant sans doute plusieurs distinctions qui sont nécessaires, car les propriétés d'une communauté religieuse ne sont pas les mêmes que celles de l'Eglise. Toutefois, nous pouvons établir un certain rapprochement, en distinguant d'une part dans la communauté son essence, ses Constitutions approuvées par l'Eglise comme des moyens sûrs de conduire à la perfection et, d'autre part, les membres de la communauté dans lesquels se rencontrent des faiblesses à côté des vertus.

L'état religieux, tel qu'approuvé par l'Eglise, ne peut être que bon; le Droit canonique le définit ainsi: « La manière stable de vivre en commun, par laquelle les fidèles se proposent d'observer, non seulement les préceptes communs, mais encore les conseils évangéliques, par les vœux d'obéissance, de chasteté et de pauvreté » (can. 487). Et plus loin, on définit comme suit une religion, c'est-à-dire une communauté religieuse considérée d'une façon générale: « Toute société approuvée par l'autorité ecclésiastique légitime, dont les membres, selon les lois propres de cette société,

émettent des vœux publics, soit perpétuels, soit temporaires — ces derniers devant être renouvelés à l'expiration du temps marqué — et tendent ainsi à la perfection évangélique » (can. 488).

Toute communauté religieuse a pour but la pratique effective des conseils évangéliques et elle est approuvée par l'autorité légitime, c'est-à-dire la sainte Eglise, que le Christ a établie comme un canal de sa grâce. A l'intérieur de l'Eglise et sous sa dépendance, toute communauté religieuse est un instrument par lequel passe l'action divine en ceux et celles qui se sont consacrés par des vœux au Seigneur Lui-même.

Il faut donc distinguer d'abord l'essence d'une communauté religieuse, c'est-à-dire sa Règle et son organisation approuvée par l'Eglise, qui fournissent d'excellents moyens de sanctification. On peut appliquer à la communauté ainsi considérée, d'une certaine façon du moins, les paroles que saint Paul affirmait de l'Eglise rachetée par le Christ, et dire que la communauté est « toute resplendissante, sans tache ni ride ni rien de tel, mais sainte et immaculée ».

D'autre part, il faut considérer aussi dans la communauté ses membres qui, tout en cheminant vers la perfection, restent des personnes exposées aux faiblesses humaines et même au péché, dont parfois nous pouvons être les victimes. Sans doute, ces faiblesses ne sont pas toujours *excusables*, mais, dans l'ensemble d'une communauté du moins, elles sont *inévitables* : « Il est fatal, certes, qu'il arrive des scandales, disait Notre-Seigneur, mais malheur à l'homme par qui le scandale arrive ! » (Matt 18, 7). Par contre, il faut être conscient, selon la mise en garde faite aussi par Notre-Seigneur, que l'on peut voir la paille qui est dans l'oeil de notre frère, sans voir la poutre dans notre oeil (Matt 7, 3).

Il est donc inévitable qu'il y ait dans les membres de l'Eglise des faiblesses morales, des abus d'autorité. Nous devons en dire autant des communautés religieuses. Néanmoins, ces faiblesses morales, ces péchés, ces abus, et même parfois ces scandales, qui peuvent se rencontrer dans les membres de l'Eglise et des communautés, ne doivent pas nous empêcher d'aimer comme une Mère spirituelle l'Eglise, et aussi notre communauté, dans leur essence même, comme sources de grâces et de moyens de sanctification.

De plus, l'une de nos consolations, dans les difficultés qui peu-

vent survenir, doit être la conviction que, au jour du jugement, ce ne sont pas les membres de l'Eglise ou de notre communauté qui nous jugeront, mais le Christ Jésus à qui nous avons consacré nos vies, Lui qui est doux et humble de coeur, plein de miséricorde et de bonté, Lui qui nous accordera la couronne de justice, Lui qui est le juste Juge (II Tim 4, 8).

Notre consécration religieuse est un don fait à Dieu, un don qui doit être *définitif, total, sans retour*; il doit demeurer intègre jusqu'à la fin de notre vie, et à chacun des instants de notre vie. Il faut que notre décision de demeurer attachés à l'amour du Seigneur soit toujours ferme et inébranlable, confiante dans le secours de la grâce, car « celui qui hésite ressemble au flot de la mer que le vent soulève et agite », écrivait saint Jacques (1, 6).

Il faut une très grande confiance en Dieu, malgré les épreuves permises par la Providence pour notre sanctification. Cette confiance, accompagnée de la fidélité à la volonté de Dieu, fera marcher sur les flots des épreuves et des tentations, comme saint Pierre marcha sur la mer mais commença à s'enfoncer quand il se mit à douter (Matt 14, 24-33). Cette confiance doublée de la fidélité à Dieu rend notre vie solide, comme si elle était construite sur le roc (Matt 7, 24-28).

Les Religieuses doivent se rappeler souvent que c'est au Dieu trois fois saint qu'elles ont consacré toute leur vie et tout leur être. Sans doute, il est bon de considérer en toute lucidité le sacrifice fait à Dieu, mais il faut savoir surtout A QUI nous l'avons fait. En ne considérant que la grandeur du sacrifice accompli, nous pourrions être portés à développer des regrets de l'avoir fait. Mais si nous sommes bien conscients et convaincus que c'est à Dieu, infiniment bon et infiniment digne d'être aimé le plus parfaitement possible, que notre don a été offert, notre âme débordera de joie, sinon toujours d'une joie sensible, du moins d'un bonheur profond dans l'âme.

La virginité offerte à Dieu chaque jour de la vie est en quelque sorte un martyr. Certains Pères de l'Eglise n'ont pas hésité à établir cette comparaison, comme par exemple saint Grégoire le Grand qui disait : « Bien que le temps de la persécution soit passé, notre paix a cependant son martyr; bien que nous ne présentions pas notre cou au fer, nous tuons les désirs charnels avec un glaive spirituel ».

Cependant il faut nous rappeler que Notre-Seigneur a enduré à notre profit le plus effroyable des martyrs. Et notre martyr à nous est un retour, une réponse très humble à son martyr; c'est une certaine intégration à son martyr, pour compléter dans notre chair ce qui manque aux tribulations du Christ en faveur de son corps qui est l'Eglise (Col 1, 24).

Rien ne devrait donc nous séparer de l'amour du Christ, ni les épreuves intérieures, ni les épreuves extérieures, car le Christ est toujours avec nous, Il est toujours dans notre barque, même s'il paraît sommeiller : « Qui nous séparera de l'amour du Christ ? La tribulation, l'angoisse, la persécution, la faim, la nudité, les périls, le glaive ? Selon le mot de l'Ecriture : « A cause de toi, l'on nous met à mort tout le long du jour ; nous avons passé pour des brebis d'abattoir. Mais en tout cela nous n'avons aucune peine à triompher par celui qui nous a aimés. Oui, j'en ai l'assurance, ni mort ni vie, ni anges ni principautés, ni présent ni avenir, ni puissances, ni hauteur ni profondeur, ni aucune autre créature ne pourra nous séparer de l'amour de Dieu manifesté dans le Christ Jésus notre Seigneur » (Rom 8, 35-39).

Si graves soient-ils, tous les dangers qui nous menacent ne peuvent rien par eux-mêmes contre l'amour du Christ. Au contraire, ils peuvent être le témoignage d'une union plus profonde à Lui, si c'est pour Lui qu'on les supporte. D'ailleurs, le Christ ne saurait abandonner à eux-mêmes ceux qui souffrent pour son amour ; Il est avec eux et son amour les porte et leur donne une vigueur qui les dépasse. C'est pourquoi non seulement ils ont l'espoir de sortir sans dommages graves des combats qu'ils peuvent avoir à livrer, mais ils peuvent être assurés qu'ils sortiront victorieux. En effet, la victoire est l'effet et le prolongement de celle que le Christ Lui-même a remportée contre la mort sur la Croix.

Les crises passagères, qui peuvent être violentes et assez longues parfois, ne doivent jamais faire douter de l'option initiale. A quiconque les accepte avec foi, confiance et générosité, ces difficultés offrent plutôt des occasions de grandir dans l'amour de Dieu, car elles permettent de secouer les impuretés qui se mélangent si facilement à nos meilleures oeuvres.

Même le brusque réveil des sens, que provoquent parfois l'é-

puisement ou l'âge qui avance, ne doit pas étonner outre mesure, car ce qui compte devant Dieu c'est la virginité du coeur; c'est elle surtout qui a été vouée au Seigneur, et c'est elle qui suffit en définitive. Malgré ces bourrasques, il faut demeurer humblement paisible, comme Madeleine aux pieds de Jésus; dans ces conditions, les tempêtes ne font que confirmer le choix premier. La loi des crises surmontées constitue une loi presque normale de la croissance des âmes, et les Religieuses, pas plus que les simples fidèles, n'y peuvent échapper.

Il peut arriver que, dans certains cas, l'engagement initial n'ait pas réalisé toutes les conditions de lucidité et de liberté désirables, et c'est pourquoi la vie religieuse pourra être alors supportée d'une façon plus difficile. En ce cas, la solution n'est pas de renier un engagement déjà assumé, mais de faire effort pour que le choix soit ratifié maintenant d'une manière vraiment adulte. Cet effort pourra transformer l'erreur initiale en une ouverture à l'amour de Dieu, jusque-là plus ou moins lucide et sincère.

Si Dieu permet les épreuves, s'Il permet que nous ressentions notre faiblesse, c'est afin de dissiper ou prévenir l'orgueil qui ferait se complaire en soi-même comme le Pharisien. Les trésors de la grâce dont Dieu nous a comblés, "nous les tenons, comme dit saint Paul, en des vases de terre pour qu'il apparaisse que cette puissance débordante appartient à Dieu et ne vient pas de nous" (II Cor 4, 7). Les Religieuses doivent se considérer devant Dieu avec humilité, mais aussi avec foi. Avec humilité, afin de reconnaître ce qu'elles sont par elles-mêmes; avec foi, pour reconnaître ce qu'elles sont par la bonté, par la miséricorde de Dieu, en un mot par sa grâce qui est un don gratuit.

Nous pourrions terminer ces considérations par les lignes suivantes, tirées de la Constitution dogmatique *De Ecclesia*, où il est spécialement question des Religieux : « Quant à ceux qui sont appelés à la profession des conseils, il leur appartient de veiller avec soin à PERSEVERER DANS LA VOCATION à laquelle ils ont été appelés, à y progresser sans cesse pour une plus grande sainteté de l'Eglise, pour la plus grande gloire de l'unique et indivisible Trinité qui, dans le Christ et par le Christ, est, de toute sainteté, la source et l'origine » (n. 47).

LES RELIGIEUSES MARQUENT DES POINTS

Le Secrétariat de la Conférence religieuse canadienne s'est montré particulièrement actif au cours des derniers mois. Nous sommes heureux de signaler à nos lecteurs deux de ses plus importantes initiatives.

Le recensement des religieuses

Le T. R. P. Fulgence Boisvert, o.f.m., a été officiellement chargé d'établir l'effectif des religieuses canadiennes. On sait que le Père Boisvert avait déjà mené à bien une enquête antécédente sur la fiscalité dans nos communautés religieuses.

Le 15 juillet, le Révérend Père présentait le rapport préliminaire de son travail en ces termes : « Le rapport préliminaire que nous présentons en ce moment veut être d'abord un témoignage d'appréciation et de reconnaissance envers les Instituts de religieuses du Canada qui ont collaboré si généreusement à la réalisation de ce recensement.

« En effet, sur les 197 instituts de religieuses qu'il a été possible d'atteindre, 183 ont répondu au questionnaire qui leur fut adressé le 15 janvier dernier. Nous avons ainsi reçu les informations concernant 65,248 re-

par
Alonzo-M. HAMELIN, o.f.m.,
Directeur

ligieuses qui demeurent au Canada ou qui, vivant à l'étranger, dépendent cependant des Supérieures du Canada. Les 14 instituts qui n'ont pas répondu auraient eu à fournir des renseignements pour environ 700 religieuses : 98.9% des religieuses sont donc concernées dans le recensement actuel et 92.9% des instituts du Canada ont répondu au questionnaire. Ce sont des moyennes qui illustrent de façon non équivoque l'esprit de collaboration de nos religieuses.

« Les réponses ont été données avec beaucoup de soin à la plupart des questions posées. Même s'il y eut quelques omissions concernant l'une ou l'autre section du questionnaire, les chiffres que nous avons pu grouper sont très représentatifs de la situation actuelle des vocations religieuses et aussi de celle des vingt-cinq dernières années.

« Nous espérons que la documentation si abondante et précise recueillie par le Secrétariat de la CRC sera une précieuse source d'informations et une inspiration pour ceux et celles qui veulent répondre à l'appel lancé par S.S. Paul VI en septembre 1964 : *Les vocations religieuses féminines sont, elles aussi, en diminution et l'Eglise ainsi que la société profane en ont un besoin croissant. C'est un des problèmes de notre époque pour la solution duquel il conviendra de travailler et de prier* ».

Nous ne doutons nullement de la valeur des chiffres présentés et nous espérons que, d'ici peu, des experts autorisés en tireront leur véritable signification. On nous permettra d'ores et déjà d'attirer l'attention sur quelques données plus immédiatement assimilables. Nous constatons d'abord que, parmi les 183 instituts qui ont répondu au questionnaire, 57 sont d'origine canadienne; ce qui représente un chiffre assez important. Par ailleurs, 89 communautés groupent moins de 100 religieuses et 72 moins de 50; ce détail nous laisse un peu songeur sur l'avenir même de ces instituts. Il est vrai que certains d'entre eux viennent à peine de naître; ceux-ci vivent encore de l'enthousiasme des premiers jours.

Nos religieuses missionnaires représentent un nombre considérable : 3,817 pour le grand total. L'Afrique (687), l'Amérique Latine (649) et l'Orient (459), sont les régions qui profitent davantage de l'effort missionnaire canadien, si nous considérons à part les 1,686 religieuses qui oeuvrent présentement aux États-

Unis. Il semblerait que le mouvement vers les pays de mission s'accroît d'années en années. Le rapport, il est vrai, n'en dit rien, mais les nombreuses maisons religieuses qui ferment actuellement leurs portes, en particulier dans le Québec, indiquent clairement une concentration des forces et un mouvement missionnaire certain.

Le recrutement diminue de façon inquiétante depuis 1960. Tandis que le nombre d'entrées au noviciat oscillait entre 1,975 et 1,994 dans les années précédentes, ce nombre était réduit, en 1964, à 1,381 religieuses. Il semble cependant que le pourcentage des persévérances se soit maintenu : soit environ 63%. Les défections à la suite de la profession, pour nombreuses qu'elles soient, offrent encore un pourcentage minime à côté des persévérances qui se chiffrent dans les 88.3%. Par ailleurs, l'âge de la moitié des religieuses de nos communautés féminines dépasse 50 ans. Avec la baisse de recrutement, un vieillissement hâtif de nos communautés religieuses est à prévoir.

Le recensement vient confirmer encore une fois les remarques maintes fois constatées sur l'origine familiale des religieuses canadiennes : 81.4% appartiennent à des familles de plus de 5 enfants et 35.5% viennent de familles de cultivateurs. Malheureusement le nombre des familles nombreuses diminue sensiblement et les cultivateurs délaissent de plus en plus leurs terres : on trouve donc là deux des multiples facteurs qui expliquent la baisse de recrutement.

L'apostolat des religieuses dans certaines régions a été longtemps une source précieuse de recrutement, du moins dans le passé. C'est ainsi que les diocèses qui ont beaucoup de religieuses à l'oeuvre sont aussi les diocèses qui marquent le plus grand nombre de vocations. Dans le Québec signalons les diocèses de Nicolet (184 religieuses par 10 mille catholiques), Joliette (175), Sainte-Anne-de-la-Pocatière (144), Rimouski (137), Sherbrooke (122), Trois-Rivières (112); dans l'Ouest canadien : Saint-Boniface (110.9), Prince-Albert (110), Gravelbourg (108).

Il est consolant enfin de constater que nos religieuses sont de plus en plus qualifiées pour le travail apostolique qu'elles ont à fournir. Les indications déjà données par l'Association des religieuses enseignantes pour leur groupe (cf. *Bulletin de l'AREQ*

4, 1965, 1-132) sont heureusement complétées ici pour l'ensemble des religieuses. Les qualifications couvrent les oeuvres apostoliques les plus diverses : de l'enseignement à la médecine, de l'architecture aux moyens de communication sociale. C'est ainsi qu'actuellement plus de 24,528 religieuses sont diplômées, dont 211 ont des doctorats et 1,610 des licences ; et la liste s'allonge tous les jours.

Nous sommes confiants que ces indications seront grandement utiles pour orienter le travail de recrutement. Ainsi nos religieuses pourront, avec la grâce de Dieu, travailler d'une façon plus fructueuse encore au service apostolique de l'Eglise.

Directoire pour les vocations

Une autre initiative louable du Secrétariat de la CRC est la publication d'un *Directoire pour les vocations religieuses*. Le volume marque l'inauguration d'une nouvelle collection : *Vita Evangelica*.

Sans omettre la question de recrutement et du discernement des vocations de religieuses, le *Directoire* se préoccupe surtout de la formation intégrale de la jeune religieuse sous tous ses aspects : humain et professionnel, religieux et apostolique. L'ouvrage est divisé en cinq parties qui abordent les étapes de l'acheminement de la religieuse vers la profession perpétuelle : le recrutement et le discernement des vocations ; la formation religieuse en général ; la préparation à la vie religieuse au juvénat et au postulat ; la formation au noviciat ; la formation au juniorat (après la première profession religieuse).

Le *Directoire* comprend aussi une utile table analytique ainsi qu'une abondante bibliographie sur la vie religieuse en général et sur les diverses étapes de la formation.

Ce *Directoire* pour les vocations de religieuses a été publié sous la direction du Révérend Père Fernand Jetté, o.m.i., responsable depuis 1958 des sessions annuelles d'études pour les maîtresses de formation. Assisté du Révérend Père Léonard J. Fisher, s.j., le Père Jetté a travaillé en étroite collaboration avec les supérieures majeures et les maîtresses de formation des communautés canadiennes.

Nouveau parmi les divers directoires publiés ces dernières années pour guider l'un ou l'autre aspect de la vie de l'Église canadienne, le *Directoire pour les vocations de religieuses* rejoint un voeu exprimé en 1962 par Mgr Marius Paré, évêque de Chicoutimi, dans la présentation du *Directoire pour une pastorale de la vocation sacerdotale* : « Nous souhaitons vivement que la Conférence religieuse canadienne nous donne bientôt un directoire de la vocation religieuse ».

La première qualité du *Directoire* est sa précision. Il offre tous les renseignements nécessaires sans surcharge, ni développements inutiles. Dans l'ensemble, il présente des solutions, parfois discutables, mais toujours justifiées; on peut donc le considérer comme un guide parfaitement sûr.

Sans vouloir, pour le moment, analyser le volume au complet, nous nous permettons quelques remarques sur des points qui nous semblent plus particulièrement importants. Le *Directoire* insiste à plusieurs reprises, et avec raison, sur la vocation comme un engagement entier et définitif : « La Mère Maîtresse se rappellera qu'aussi longtemps que la jeune soeur demeure hésitante en sa vocation et refuse de s'engager pleinement dans la confiance et l'amour, l'oeuvre de sa formation religieuse est paralysée et ne pénètre pas » (p. 80; cf. p. 73). Trop souvent la jeune religieuse (comme le religieux d'ailleurs) est portée à considérer sa profession temporaire comme un engagement à l'essai. Ou bien elle ne s'efforce pas d'éclairer ses doutes de vocation, en en rejetant l'étude au prochain engagement; le fait est qu'on traîne des années durant, parfois jusqu'à la veille de la profession perpétuelle, des hésitations pénibles. Y a-t-il là vraie vocation? Qu'on n'hésite donc pas à consulter sans retard, afin de prendre une décision définitive et la collaboration du prêtre est toujours très recommandable (p. 71). Nous restons étonnés de trouver encore des instituts qui redoutent les résultats de telles consultations. Le *Directoire* fait bien remarquer que les vocations hésitantes ne sont profitables ni à la communauté ni à la religieuse (p. 84).

Une *Instruction* de la Sacrée Congrégation des Religieux, en date du 2 février 1961, demandait de porter une attention particulière à l'équilibre psychologique des sujets. Le *Directoire* reprend avec raison cette insistance (pp. 51, 72); contrairement à

lui, toutefois, nous persistons à croire qu'un examen psychologique devrait être exigé de chacune des candidates au moment même de l'entrée en communauté. Qu'on nous permette de ne pas penser que toujours « la soeur chargée de promouvoir les vocations et les maîtresses de formation possèdent le flair et les connaissances suffisantes pour déceler assez tôt si, chez telle candidate, pareil examen s'avère nécessaire » (p. 29). D'ailleurs deux raisons nous incitent à une telle attitude. L'examen est d'abord moins pénible quand il est exigé de chacune à l'instar de l'examen médical qu'on lui demande. Il faut admettre que la jeune religieuse ressentira une certaine gêne devant ses consœurs plus avantagées, si elle est seule à subir cet examen; elle sera parfois portée à se fermer et les résultats s'en trouveront faussés d'autant. Par ailleurs très souvent, sur les conseils du psychologue on pourra s'appliquer dès le début de la vie religieuse à rétablir l'équilibre déficient. Quoi qu'il en soit, les résultats de ces examens doivent être utilisés avec beaucoup de discernement et feront toujours l'objet d'une très grande discrétion.

Le *Directoire* indique encore avec raison que, dans la distribution des charges, on tienne compte des aptitudes et des goûts personnels des sujets. « La jeunesse moderne étant désireuse d'efficacité et d'authenticité, on évitera de donner aux novices et aux jeunes professes du travail ou des fonctions inutiles, uniquement pour les tenir occupées. Cela ne peut que leur nuire. Tout en leur faisant voir que, pour un plus grand service de l'Eglise, elles seront parfois appelées à sacrifier certains désirs personnels légitimes, il reste cependant nécessaire que, en ce qui concerne leur avenir, les supérieurs les orientent, autant que possible, vers des emplois ou des fonctions qu'elles aiment et dans lesquels elles réussissent. Pour l'ensemble des hommes, en effet, même des religieuses, le seul motif de *faire la volonté de Dieu* n'est pas suffisant pour assurer de leur part un plein épanouissement » (p. 45). Mais si la communauté doit tout mettre en oeuvre pour assurer la formation professionnelle de ses sujets, la religieuse, elle, devra tôt s'habituer à considérer sa vie professionnelle comme un service et non comme une carrière (p. 77). On a peine à s'imaginer qu'il existe encore des sujets qui entrevoient la vie religieuse comme un moyen

d'acquérir une formation professionnelle à peu de frais, quitte à se retirer lorsque la carrière est pleinement assurée.

La bibliographie du *Directoire* nous paraît actuellement être la grande faiblesse de l'ouvrage. Sans doute, on y a apporté quelque soin mais les références, pour nombreuses qu'elles soient, sont susceptibles de décevoir bien des maîtresses de formation. Passe encore qu'on ait négligé la VCR — elle est déjà suffisamment connue par elle-même — mais que d'ouvrages généraux on y cite, au risque de disperser passablement l'attention. Nous nous demandons quelle maîtresse des novices aura le courage de lire *Le problème féminin* (Enseignements Pontificaux compilés par les Moines Bénédictins de Solesmes) afin d'assurer une formation progressive et complète à ses soeurs (p. 32). A ce compte, la bibliographie générale eût amplement suffi (p. 89). Par ailleurs, plusieurs écrits canadiens auraient dû recevoir plus d'attention. Il est vrai qu'ils ne sont pas très nombreux, mais nous restons persuadés que les articles du Père Jean-M. Tillard, o.p., ont une très grande valeur et auraient mérité plus que le silence respectueux dont ils ont été l'objet.

Cette ombre au tableau ne doit pas déprécier ce volume auquel nous attachons une très grande importance. Nous sommes au contraire persuadés qu'il sera un instrument de travail précieux pour tous ceux qui sont directement concernés par la formation des religieuses.



Notre prochain numéro publiera un article du Père J. M. R. TILLARD, O.P., **FAUT-IL ENCORE DES FRERES ENSEIGNANTS ?** Ne manquez pas de le lire.

Nous sommes heureux de vous annoncer que l'ensemble des articles du P. Tillard paraîtront bientôt dans un volume publié par **Communauté chrétienne**, conjointement avec la V.C.R. Les articles ont été revus et modifiés par l'auteur, on y joindra également d'autres textes. Il n'est donc pas opportun de vous procurer trop tôt des copies qui ne transcriraient que les anciens textes.

CONSULTATION

Depuis longtemps déjà les prescriptions liturgiques demandent que, au moins dans les églises-cathédrales, on dépose la Sainte Réserve dans un tabernacle qui ne soit pas sur l'autel majeur. Les exigences de la constitution De Sacra Liturgia semblent aller plus loin, ne distinguant pas entre petites églises et cathédrales. Dans une maison religieuse, où la communauté se réunit plusieurs fois le jour, c'est bien différent. N'est-il pas alors préférable que la Sainte Réserve soit au centre de la chapelle, facilement visible de l'assistance.

La restauration, selon les principes de la réforme liturgique actuellement en cours, de lieux préexistants et construits dans une tout autre mentalité, ne va pas certes sans de réels inconvénients, et nous comprenons sans peine la difficulté d'adaptation de notre correspondant. Dans tous ces cas, il s'agit la plupart du temps de solutions de compromis essayant de sauvegarder à la fois et les lois fondamentales de toute célébration liturgique et le culte dû à la présence réelle au tabernacle. La chose n'est pas toujours facile, et nous devons faire tout notre possible pour bien comprendre les principes fondamentaux qui commandent ces restaurations.

Essayons de découvrir la mentalité qui anime les restaurateurs de notre liturgie romaine. Pour apporter une réponse adéquate à cette consultation, et surtout pour éviter toutes les équivoques possibles dans les textes officiels et les décisions pratiques de l'autorité compétente en cette matière, il est extrêmement important d'acquérir une juste notion de la mission propre de la liturgie dans toute son extension. Sans cela, nous ne parviendrons jamais à saisir la totale efficacité de la liturgie, et ce serait un grave malheur pour notre vie spirituelle.

Pie XII, dans son encyclique *Mediator Dei*, et le présent concile oecuménique se sont longuement penchés sur ce problème, et l'on peut résumer leurs conclusions doctrinales en définissant la liturgie comme l'exercice de la fonction sacerdotale du Christ par laquelle encore aujourd'hui Il continue sans cesse à sauver le monde. C'est, pour employer un mot moderne, la « réactualisation » du mystère salvifique du Christ Rédempteur; réactualisation qui implique réellement une présence actuelle et dynamique du Sauveur dans les faits et gestes ministériels du peuple de Dieu. Et sur ce point la constitution *De Sacra Liturgia* de Vatican II est on ne peut plus explicite : « Pour l'accomplissement d'une si grande oeuvre, le Christ est

toujours là auprès de son Eglise, surtout dans les actions liturgiques. Il est là présent dans le sacrifice de la messe, et dans la personne des ministres, « le même offrant maintenant par le ministère des prêtres, qui s'offrit alors lui-même sur la croix » et, au plus haut point, sous les espèces eucharistiques. Il est là présent par sa vertu dans les sacrements au point que lorsque quelqu'un baptise, c'est le Christ lui-même qui baptise. Il est là présent dans sa parole tandis qu'on lit dans l'Eglise les Saintes Ecritures. Enfin il est là présent lorsque l'Eglise prie et chante les psaumes, lui qui a promis : « Là où deux ou trois sont rassemblés en mon nom, je suis là au milieu d'eux » (De Sacra Liturgia § 7).

Ces affirmations sont lourdes de conséquences théologiques et pastorales et ce sera la tâche de la réforme actuelle de la liturgie de rendre transparente et perméable pour tous cette présence toujours active du Seigneur dans les manifestations liturgiques. Toute la liturgie, comme d'ailleurs les sacrements qui en sont l'élément principal, appartient à l'ordre des signes et des instruments. Certes, elle n'est pas première dans l'ordre de l'efficacité, c'est la valeur surnaturelle qu'elle doit véhiculer par le moyen des signes qui demeurera toujours primordiale. Mais, nous dit la théologie, les signes sensibles doivent signifier réellement les grâces surnaturelles qu'ils produisent; d'où la nécessité pastorale que ces signes soient éloquentes par eux-mêmes de telle sorte qu'ils soient bien compris immédiatement par tous. La théologie n'a jamais perdu le sens et la valeur de la célébration liturgique de la messe et des sacrements... mais l'on peut se demander sérieusement si les fidèles, eux, peuvent encore reconnaître sous la surcharge des rites secondaires et des interminables prières dont les âges ont surchargé les actions liturgiques, le langage simple et concret de la symbolique des sacrements et du culte. Il est donc plus qu'urgent de dépouiller ces faits et gestes des encombrements accidentels pour leur faire retrouver leur authenticité et leur simplicité afin que nos gens puissent y lire facilement les réalités spirituelles que ces actions entendent manifester en les produisant efficacement.

Au centre de toute l'organisation liturgique de l'Eglise, la célébration eucharistique doit retrouver sa véritable splendeur et son importance primordiale, car c'est autour d'elle que doit s'organiser et se hiérarchiser l'ensemble de la vie liturgique. La messe c'est le foyer d'où rayonnent les sacrements et les autres expressions du culte chrétien et vers lequel ils doivent tous converger pour conserver leur authentique valeur chrétienne. Là, plus qu'ailleurs peut-être, doit devenir transparente la présence dynamique du Sauveur, et cela indépendamment de la présence des saintes espèces qu'elle confectionne. La messe doit redevenir pour les fidèles l'action privilégiée où s'exprime et s'épanche au plus haut degré la volonté salvifique du Seigneur par sa parole et sa chair transfigurante. Pour cela, n'est-il pas opportun de dissocier dans l'esprit des fidèles, même religieux, la double présence du Christ dans l'Eglise. La présence statique du Christ dans l'Eucharistie garde toute sa valeur et mérite sans cesse nos hommages et nos adorations profondes, mais elle n'en demeure pas moins différente et d'une autre effica-

cité. Remarquons bien cependant que distinguer ici ne veut pas dire dévaloriser. Bien au contraire, les textes officiels ne se lassent de nous mettre en garde contre cette erreur toujours possible. Il s'agit de dissocier pour remettre en sa véritable lumière la part excellente et unique qui revient à chacune de ces présences. La présence réelle a acquis dans le culte chrétien une place sublime et sanctifiante qui ne lui sera jamais enlevée... mais il ne faudrait pas pour exalter le culte dû au St-Sacrement oublier ou diminuer même l'efficacité première de la présence dynamique du Sauveur du monde à l'intérieur des autres manifestations liturgiques. Et ce n'est que cette valeur pastorale extrêmement importante que la réforme liturgique actuelle veut faire redécouvrir au peuple en modifiant la structure architecturale de nos lieux de culte. Elle souhaite vivement nous faire prendre conscience de la présence aussi réelle du Sauveur du monde à l'intérieur de toute célébration liturgique qu'au tabernacle. Il s'agit certes, répétons-le, d'une présence différente et dans sa forme et dans son efficacité qui ne diminue en rien la présence dans les saintes espèces mais qui au contraire la revalorise en lui communiquant sa véritable place dans le culte liturgique, en la subordonnant à la présence dynamique qui, elle, doit demeurer première.

Cette conception authentique de la liturgie dérangera peut-être nos habitudes de dévotion, mais ne vaut-il la peine de sacrifier un peu là-dessus pour redécouvrir le véritable plan de Dieu dans sa volonté de sauver le monde. Même si le tabernacle n'est plus toujours sous nos yeux, n'avons-nous pas quand même la certitude qu'il demeure toujours au milieu de nous aiguissant davantage notre esprit de foi.

M. Raymond LAPIERRE, *o.f.m.*

LES RELIGIEUSES VEULENT S'ADAPTER

La revue **Communauté chrétienne** fait porter sa dernière livraison (n. 22, juillet-août 1965) sur ce thème. La V.C.R. félicite les religieuses qui, avec générosité et franchise, ont fait connaître ce qu'elles sont. Tous ceux qui liront ces pages, « pourront en tirer une meilleure intelligence de la vie religieuse féminine et, pour autant, se faire plus accueillants au désir qu'ont les religieuses d'avoir part entière à la vie et à la pastorale de l'Eglise ».

LES LIVRES

Directoire pour les vocations de religieuses. Coll. Vita Evangelica, 1. Edit. de la Conférence Religieuse Canadienne, Ottawa 1965. 100pp. \$2.50.

Premier volume de la nouvelle collection *Vita Evangelica*, ce *Directoire pour les vocations de religieuses* a été rédigé en collaboration par des prêtres et des religieuses activement intéressés à la formation des jeunes religieuses. L'ouvrage comprend cinq parties accompagnées d'une abondante bibliographie. Une bibliographie générale, deux modèles de rapport aux supérieures majeures ainsi qu'une table analytique complètent ce *Directoire* dont la division en 95 articles facilitent l'usage.

RENARD, Mgr A.-C., *Prières de simplicité* avec les évangiles des dimanches et fêtes. Coll. Présence chrétienne. Desclée de Brouwer, 1965. 174pp. \$2.00.

M. Olier, un des maîtres spirituels du XVII^e s. français, a défini l'oraison: "Jésus devant les yeux, Jésus dans le coeur, Jésus dans les mains". Suivant la même ligne spirituelle, chacune des méditations de ce recueil est centrée sur la personne du Christ: c'est au texte évangélique que le chrétien doit revenir sans cesse pour faire siens une attitude, un mot, un mystère du Seigneur. Ces *prières de simplicité* reprennent ainsi, en dépendance de la liturgie du dimanche, l'essentiel de la prière chrétienne, qui est union au Christ Jésus, dans la foi, la charité, l'espérance.

LARIVIÈRE, Jean-Jacques, C.S.V., *Nos collégiens ont-ils encore la foi?* Coll. Foi et liberté. Edit. Fides, Montréal 1965. 211pp. \$3.00.

On aime à répéter depuis une décade que le climat religieux de nos collèges s'est profondément transformé. Les optimistes y voient le signe avant-coureur d'un certain renouveau spirituel. Les pessimistes pensent que nos collégiens et nos collégiennes ont perdu la foi. Une fois de plus, il y a de fortes chances que la vérité soit plus nuancée. Pour éviter à la fois illusions et erreurs, il était nécessaire d'interroger les jeunes sur les principaux aspects de leur foi: sa nature, ses motivations, son objet, ses difficultés. Tel fut l'objet de l'enquête auprès de 3000 collégiens dont l'A. veut rendre compte. C'est un ouvrage qui s'adresse aux éducateurs et aux parents ainsi qu'à la jeunesse elle-même. Aux premiers, qui se sentent complètement démunis devant la difficulté du problème et qui sont portés à abandonner les jeunes à eux-mêmes. l'A. lance une pressante invitation à ne pas abdiquer et à prendre conscience de leurs responsabilités. A toute la multitude des jeunes qui craignent de voir s'affadir leur foi, qui luttent parfois avec peu de succès ou qui, par faiblesse et découragement, renoncent au combat: que ces pages soient une invitation à reprendre la lutte courageusement.

LEKEUX, Martial, P. F. M., *Mère Jeanne de Neerincx*. Fondatrice des Pénitentes Récollectines (1576-1648). P. Léthiellieux, Paris 1965. 160pp.

Le P. Lekeux a consacré ses derniers jours à faire revivre cette noble figure de contemplative entreprenante qui, après quinze ans passés dans une congrégation hospitalière, entend "l'appel du désert" et réussit, au prix de dures épreuves, à

fonder une congrégation de soeurs cloîtrées, les Pénitentes Récollectines. L. A. a su donner à cette biographie une portée universelle. Il présente ainsi, grâce à sa grande expérience de directeur d'âmes, un vrai traité de vie intérieure et mystique; il y a beaucoup à prendre dans ces pages pour la formation des novices et des religieuses à conduire vers la perfection.

HOUTART, François, et Emile PIN,
L'Eglise à l'heure de l'Amérique Latine. Coll. Eglise vivante. Edit. Casterman, Paris 1965. 270pp.

L'Abbé Houtart, depuis douze ans, parcourt régulièrement l'Amérique

Latine. Entre 1958 et 1961, il a dirigé, pour la Fédération Internationale des instituts de Recherche socio-religieuse (FERES), une vaste enquête sur le changement social en Amérique Latine et ses implications pour l'Eglise. L'édition espagnole de ces recherches, auxquelles ont collaboré de nombreuses équipes, comporte quarante-six volumes. *L'Eglise à l'heure de l'Amérique Latine* constitue la synthèse de ces travaux. Les deux AA ne sont pas seulement des techniciens de la sociologie. Ils vivent intensément tous les problèmes humains et apostoliques de ces pays en pleine transformation; on s'en rend compte à la lecture de leur essai qui est passionnant.

**Nouvelle et importante
revue internationale de théologie**

CONCILIUM

CONCILIUM est une revue pastorale : elle veut apporter à tous ceux, cleres et laïcs, qui ont à annoncer l'Évangile, des connaissances théologiques repensées en fonction de la condition humaine d'aujourd'hui.

CONCILIUM répond à un besoin, à une nécessité : par rapport à l'infinie complexité des tâches qui incombent à l'Eglise d'aujourd'hui, chaque pays, pris séparément, est théologiquement sous-développé. La théologie, elle aussi, doit être repensée selon une dimension internationale.

CONCILIUM réunit des spécialistes de tous les pays travaillant selon l'orientation qui s'est dégagée au Concile. Quatre théologiens canadiens y collaborent : les RR. PP. J. M. R. Tillard, O.P. (Dogmatique), G. Fontaine, C.R.I.C. (Liturgie), B. Lambert, O.P. (Oecuménisme), A.-M. Hamelin, O.F.M. (Morale).

CONCILIUM, avec ses 10 numéros annuels, apporte un panorama complet de la pensée catholique dans le monde. Pour vous y abonner, adressez-vous à : **Periodica Inc.** (5090 Papineau, Montréal 34).

DISQUES ET LITURGIE

La Constitution de Vatican II sur la liturgie n'est pas un point d'arrivée, mais bien plutôt un point de départ. Sans renier l'antique tradition, s'appuyant plutôt sur le passé qui connut ses époques de grandeur et de gloire, elle remet en lumière les principes qui seront de puissants ferments pour les générations futures. Pour faciliter le travail d'adaptation, le Studio SM nous présente quelques disques 45 tours d'utilisation simple.

Dialogue - Acclamations - Prières de la Messe. Chants officiels en français. Schola des Pères du Saint-Esprit de Chevilly. Dir. : Lucien Deiss; Soliste : Maurice Fréchar. **SM 17 M-180.**

Ce disque propose les formules musicales pour les oraisons et les acclamations de la Messe. On utilise les mélodies officielles approuvées par l'Episcopat.

Messe "J'étais dans la joie" de René REBOUD. Textes liturgiques officiels. Chorale "Alleluia" d'Amiens; à l'orgue : Germain Desbonnet; Dir. : R. Reboud. **SM 17 A-178.**

Cette messe est destinée aux petits groupes. L'auteur l'a revêtue d'une musique joyeuse où l'on retrouvera des thèmes de son cantique "J'étais dans la joie".

Deux messes brèves en français : Messe "Des Laurentides" de J. GÉLINEAU; Messe brève de C. GEOFFRAY. Textes officiels. **SM 17 A-176.**

La première de ces messes, achevée dans les Laurentides (d'où elle tire son nom), a été enregistrée par un groupe de Frères de la Communauté de Taizé. Elle est entièrement monodique.

La seconde est destinée à un groupe plus considérable. Elle a été enregistrée par un groupement de chorales "A coeur joie" de la région parisienne, sous la direction de Lucien Jean-Baptiste.

Messe "Dans la paix du Christ" de Lucien DEISS, C.S.Sp. Schola

des Pères du Saint-Esprit de Chevilly; soliste : Maurice Fréchar; Dir. : Lucien Deiss. **SM 17 A-177.**

Ce disque présente les chants du Gloria, du Sanctus et de l'Agnus selon le texte officiel. Les autres chants, simples et mélodiques, veulent nourrir la prière des fidèles.

Comme des plants d'oliviers de Lucien DEISS, C.S.Sp. Liturgie de la parole pour la messe de mariage. Chorale des Pères du Saint-Esprit de Chevilly avec la participation féminine de la chorale Elisabeth Brasseur. Soliste : Maurice Fréchar; l'orgue : Elisabeth Brasseur; Dir. : Lucien Deiss. **SM 17 A-179.**

On retrouve dans ce disque les quatre pièces essentielles de la Liturgie de la Parole à la messe de mariage : Epître, Psaume graduel, Evangile et Prière commune. Le cantique biblique de Daniel est un chant d'action de grâce qui trouvera sa place tout spécialement après la célébration eucharistique.

Donnez-leur, Seigneur, le repos éternel par Lucien DEISS, C.S.Sp. Liturgie de la Parole pour la messe des défunts. Chorale des Pères du Saint-Esprit de Chevilly avec la participation féminine de la chorale Elisabeth Brasseur. Soliste : Maurice Fréchar; A l'orgue : Elisabeth Brasseur; Dir. : Lucien Deiss. **SM 17 A-181.**

Ce disque présente les quatre pièces essentielles de la Liturgie de la Parole à la messe des morts; on pourra également les utiliser dans les célébrations liturgiques pour les défunts.

Ces disques sont en vente chez **ED. ARCHAMBAULT INC. (500 est, rue Ste-Catherine, Montréal)**, où vous trouverez le choix le plus complet de musique au Canada.

**viennent
de
paraître**

Jean VIEUJEAN

**L'abbé Henri Delsaute,
prêtre de Jésus**

(192 pp.)

Beaucoup de volumes magnifient le sacerdoce. A côté de ces livres précieux, il importe que soient proposées au clergé et au peuple chrétien des vies sacerdotales ou se reflètent, comme dans un miroir, l'idéal tracé par les théoriciens. C'est une de ces vies qui est retracée ici : celle d'un prêtre diocésain qui fut simplement vicaire, puis curé dans une petite ville.

Thierry MAERTENS et Jean FRISQUE

Guide de l'assemblée chrétienne

t. III : *du Jeudi saint à la fête de la Trinité* (250 pp.)

La Constitution sur la liturgie demande aux prêtres d'attacher une grande importance à la préparation de l'homélie et du commentaire et elle rappelle à tous les chrétiens la valeur des textes liturgiques pour l'alimentation de leur vie de foi. C'est pour aider les uns et les autres qu'a été conçu ce volume.

Gabrielle BARON

Marcel Jousse

Introduction à sa vie et à son oeuvre (328 pp.)

Ce livre a pour objet de présenter et de situer l'oeuvre de celui que certains considèrent comme l'un des plus grands esprits de ce siècle, le P. Jousse, S.J. L'A. trace un portrait de ce savant et ouvre de larges perspectives sur son oeuvre, grâce à un choix judicieux de textes pris dans les cours sténotypés du professeur et dans ses travaux encore inédits.

Michel MENU

Nos fils de 18 ans

(250 pp.)

Les observations sur lesquelles s'appuie la présente recherche sont tirées d'examens relativement peu nombreux mais en profondeur et de longue durée sur des jeunes avec qui l'A. a vécu. Deux de ses fils ont 18 et 20 ans.

**aux
Éditions**

CASTERMAN